



FAE Brancardiers

Public concerné :

Brancardiers des structures hospitalières

Prérequis : Aucun

Durée : 4 jours, 28 heures

Horaires : 8h30/12h00 13h00/16h30

Nombre de participants : 10 personnes

Tarif : 600 euros/ pers

Lieu de la formation : CESU 2A

Objectifs de la formation :

- Connaître les missions du brancardier dans le respect du cadre médico-légal.
- Savoir prendre en charge un brancardage simple ou difficile en appliquant les règles d'ergonomie.
- Apprendre les bases relationnelles avec les patients, la famille et autres professionnels de santé.
- Appliquer les règles d'hygiène et entretien du matériel.
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant le transport de patient porteur d'appareillage.
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'identification d'une urgence et à sa prise en charge seul ou en équipe, avec ou sans matériel et en attendant l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée.

Méthodes pédagogiques :

- Pédagogie active et dynamique de groupe
- Travaux pratiques
- Formation avec simulations contextualisées
- Débriefings

Intervenants : Formateurs du CESU2A, Cadre de Santé, Psychologue, Kinésithérapeute, Infirmier Hygiéniste

Programme :

- Rôle et missions du brancardier
- Déontologie : Droit du patient, secret professionnel et responsabilité du brancardier (loi du 4 mars 2002)
- Communication : La communication avec le patient et son entourage et la communication avec l'équipe de soins
- Hygiène : Règles élémentaires d'hygiène nécessaires à la prise en charge du patient
- Ergonomie : Principes et règles d'ergonomie et de manipulation
- AFGSU 1 Spécifique (validation recyclage AFGSU 1)
 - Transport : Le transport du patient porteur de dispositifs médicaux (perfusion, sonde naso-gastrique, sonde urinaire, oxygénothérapie, intubation, drain thoracique...)
 - Les gestes d'urgence

Évaluation :

Pré-test, évaluation formative, évaluation post formation (atteintes des objectifs). Recueil de satisfaction des stagiaires. Présence conditionnant l'obtention de l'attestation.